

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 AVRIL 2017

Le vingt avril deux mil dix sept, à dix huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 avril 2017, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TREPIED, Maire.

Etaient présents :

MM. Jean-Claude TREPIED, Rémy TAILLEFER, Mme Catherine SEYER, M. Luc PERROT, MM. Jean-Roch AMBROSELLI, Raymond BLONDEL, Mmes Marie-Dominique FILLION, Evelyne GOUPIL, Lydie ROUX, MM. Sylvain ROUX, Serge DUJARDIN, Claude LEMARCHAND, Joël TREPIED.

Etait absente excusée et représentée :

Laurence BERTOT, pouvoir à Joël TRÉPIED

Secrétaire de séance : Raymond BLONDEL



Il est procédé au vote du procès-verbal de la réunion du 13 février dernier qui est adopté par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (Luc Perrot), absent lors de cette réunion.

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour qui s'établissent comme suit :

⇒ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :

Sous la présidence de Claude LEMARCHAND, doyen d'âge, il est donné lecture détaillée du Compte Administratif 2016 établi par Monsieur le Maire, dont les opérations se résument ci-après :

Section de fonctionnement :

Résultat excédentaire 2015 reporté :	194 697,80 €
Recettes 2016 :	+ 684 323,63 €
Dépenses 2016 :	- 629 210,42 €
Soit un Excédent de fonctionnement 2016 à reporter :	249 811,01 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement reporté 2015 :	166 325,41 €
Recettes 2016 :	+ 181 570,62 €
Dépenses 2016 :	- 120 347,46 €
Soit un Excédent 2016 total :	227 548,57 €

Restes à réaliser :

Excédent d'investissement 2016 :	227 548,57 €
en Recettes :	+ 30 300,00 €
en Dépenses :	- 140 240,00 €
Excédent d'investissement à reporter :	117 608,57 €

Le Compte Administratif 2016 EST VOTE à l'unanimité.

➤ **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL :**

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur le Receveur Municipal a dressé le Compte de Gestion de l'exercice 2016 dont les résultats sont en concordance avec ceux du Compte Administratif.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le Compte de Gestion 2016 dressé par Monsieur PRIGENT, Receveur Municipal.

➤ **AFFECTATION DES RESULTATS 2016 :**

Le Conseil Municipal CONSTATE les résultats cumulés de l'année 2016 et DECIDE D'AFFECTER, à l'unanimité, au Budget Primitif 2016 :

La somme de **249 811,01 €** à l'article 002 « Excédent de fonctionnement reporté »

La somme de **117 608,57 €** à l'article 001 « Excédent d'investissement reporté »

⇒ **VOTE DES 3 TAXES LOCALES :**

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de reconduire, pour 2017, le taux des taxes revenant à la Commune, comme suit :

Taxe d'habitation	8,66 %
Taxe foncière (bâti)	19,59 %
Taxe foncière (non bâti)	43,70 %

Luc Perrot demande réflexion. Il suggère d'augmenter les taux progressivement afin d'assurer la continuité de la programmation des travaux à réaliser (réfection de voiries...) et compenser la baisse des dotations versées par l'Etat.

⇒ **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'attribution de subventions allouées aux associations et proposées par la commission des finances, réunie les 3 et 10 avril derniers.

A.S.S.P.	5 000,00 €
Culture et Loisirs Saint-Pierrais	500,00 €
C.N.G.	550,00 €
Saint-Pierre Animations	550,00 €
Le Chaudron :	550,00 €
Le Chaudron (Subvention Fête d'Été).....	2 500,00 €
Grandes-Dalles Animations	550,00 €
Anciens Combattants.....	550,00 €
Tennis Club	550,00 €
Association "Les Galets"	550,00 €
Coopérative scolaire Ecole de St-Pierre-en-Port.....	550,00 €
Coopérative scolaire voyage Angleterre 2017-2018	2 000,00 €
Entente Saint-Pierraise de Pétanque	550,00 €
Association « Les Trois Dés ».....	550,00 €
L'Excuse d'Argine.....	550,00 €
Temps Danse	150,00 €

Saint Pierre Collectif et Solidaire.....	500,00 €
Ass. des Parents et Amis d'Enfants inadaptés FECAMP "Les Goélands"	60,00 €
FNATH accidentés de la vie canton Valmont-Fécamp.....	50,00 €
Vélo Club Fécampois (Course cycliste).....	400,00 €
AALC	200,00 €
Ligue contre le cancer	100,00 €
ACOMAD Fécamp.....	60,00 €

Quelques précisions sont apportées.

Monsieur le Maire informe que l'association "Saint-Pierre Solidaire et Collectif" propose la création d'un atelier poterie pour adultes début septembre. Pour ce faire, le Président sollicite une subvention en vue de l'achat de matière première.

Pour le voyage scolaire en Angleterre : Lors de la réunion du précédent Conseil Municipal, il avait été alloué la somme de 4 000 € pour le voyage prévu en mai prochain. Celui-ci étant reporté en 2018, il a été décidé d'octroyer à la Coopération la somme de 2 000 € en 2017 (et 2 000 € sur le budget 2018). Le versement de cette subvention de 2 000 € ne sera effectué que sur confirmation de réalisation du voyage et versement d'arrhes par les familles.

Le Vélo Club Fécampois : Sylvain Roux signale que la subvention de 400 € couvre les frais liés à la présence de la Croix Rouge lors de la course cycliste à ST-PIERRE-EN-PORT.

Il est constaté que cette course reste une manifestation coûteuse pour la Commune. De plus, Monsieur le Maire fait part de sa difficulté à disposer de bénévoles, particulièrement cette année, et remet en cause l'organisation de cette course pour 2018.

Luc Perrot demande à limiter le nombre de manifestations à organiser afin de ne pas laisser les bénévoles et pouvoir les conserver.

Culture et Loisirs Saint-Pierrais : Serge Dujardin s'étonne que le montant de la subvention allouée à cette association ne s'élève qu'à 500 €. Monsieur le Maire lui répond qu'il correspond au montant demandé.

Pour clore le débat :

Rémy Taillefer :

- s'interroge sur le court-métrage de Julie Ropars, qui a bénéficié d'une subvention communale en 2016, et qui devait être présenté aux membres du Conseil Municipal en remerciement de l'aide accordée.

Monsieur le Maire lui répond qu'il est en cours de montage.

- relève le manque de participation de certaines associations pour la fête d'été.

Catherine Seyer fait constater que la Commune est généreuse dans l'attribution de subventions aux associations locales.

Luc Perrot propose de diminuer progressivement le montant des subventions en raison des baisses des dotations.

Monsieur le Maire informe que les subventions ne seront versées qu'après consultation du cahier de comptes de chacune des associations ; certaines d'entre elles ne l'ayant toujours pas présenté.

Après discussions, par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (Serge Dujardin), le Conseil Municipal VOTE les subventions allouées aux associations.

➤ **PRESENTATION ET VOTE DU PROJET DU BUDGET PRIMITIF 2017**

Le projet du budget primitif a été soumis et étudié par la Commission de Finances.

Avant de procéder au vote du Budget, les points suivants sont soumis à délibérations :

⇒ Personnel communal :

** Modification de la durée hebdomadaire du temps de travail d'un agent à temps non complet*

Monsieur le Maire rappelle que l'agent en charge de l'Agence Postale avait souhaité réduire son temps de surveillance à la cantine à deux repas au lieu de quatre. Il propose qu'en vue du recrutement d'un agent en charge de la gestion des salles, il semble opportun de lui attribuer cette tâche dans son intégralité, pour les 4 repas ; ceci afin de limiter le nombre d'intervenants au sein de la cantine.

Avec son accord, le contrat de l'agent de l'Agence Postale est reporté à 18 heures hebdomadaires au lieu de 22.

Monsieur le Maire informe du remplacement durant les congés de l'agent de l'Agence Postale, par un agent extérieur à la commune et affecté à ce service public ; ceci afin de ne pas nuire au fonctionnement du secrétariat de Mairie pendant ces périodes.

Acceptés à l'UNANIMITE.

** Recrutement d'un agent contractuel*

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il avait été décidé de procéder au recrutement d'un agent pour la gestion des salles communales (Les Pommiers et les Galets). Deux candidatures ont été déposées en Mairie.

Monsieur le Maire propose la candidature de Mme Hélène TARNAUD, domiciliée à Saint-Pierre-en-Port, pour un contrat de 3 mois à compter du 1er mai, pour une durée hebdomadaire de 8 heures plus 4 heures annualisées de remplacement pour la surveillance de la cantine. Mme TARNAUD sera rémunérée sur la base de 12/35èmes de l'indice brut 347, indice majoré 325.

Luc Perrot fait remarquer que 2 agents travailleront en doublon à la cantine durant la procédure administrative de mise en place de ces changements, d'ou une surcharge financière.

Par 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Serge Dujardin et Sylvain Roux), le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de Mme TARNAUD.

** Création de poste d'adjoint administratif principal 1ère classe*

Monsieur le Maire fait savoir à ses collègues qu'un agent affecté au secrétariat de la Mairie, actuellement employé au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, est promouvable au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe, depuis le 1er mars 2017.

Luc Perrot souhaiterait que cet agent accède à la catégorie B.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la création de ce poste et définit comme suit les ratios promouvables (pourcentage appliqué au nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade à une date donnée par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire)

Le ratio est communément fixé tel que précisé ci-dessous pour tous les cadres d'emplois de la collectivité soit 100 %.

Adjoints administratifs territoriaux

Adjoints technique territoriaux

ATSEM

* *Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)*

Monsieur le Maire expose que le nouveau régime indemnitaire prendra en compte les fonctions, les sujétions, l'expertise et l'engagement professionnel (RIFSEEP) de l'agent. Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE). Cette indemnité pourra être versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi qu'aux agents contractuels qu'ils soient à temps complet, temps non complet ou temps partiel. Son versement est mensuel. L'IFSE pourra être modulé en fonction de l'expérience professionnelle et des critères suivants :

* critère 1 : fonction d'encadrement, de coordination et de gestion de projet

* critère 2 : technicité, expertise, polyvalence et diversité des domaines de compétences

* critère 3 : sujétions particulières, degré d'exposition du poste au regard de l'environnement professionnel

- et d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA). Ce complément sera compris entre 0 et 100 % d'un montant maximal. Son versement sera annuel et versé en deux fractions (juin et novembre). Il permettra de valoriser les agents en récompensant une mission ponctuelle ou l'atteinte d'un objectif particulier.

Le RIFSEEP se substitue aux primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

L'attribution de l'IFSE et du CIA fera l'objet d'un arrêté individuel pris par M. le Maire, lequel fixera les montants individuels dans la limite des plafonds.

Le montant de l'IFSE des agents fera l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonction,

- au moins tous les 4 ans, en l'absence de changement de fonction et au vu de l'expérience acquise

- en cas de changement de grade de l'agent

L'IFSE et le CIA sont maintenus pendant les périodes de congés suivants : congés annuels, maternité, paternité, accueil d'un enfant, adoption. En cas de maladie congé ordinaire y compris accident de service, de congé de longue maladie ou de longue durée, l'IFSE et le CIA suivront le sort du traitement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'instituer l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise et le complément indemnitaire à compter du 1er juillet 2017.

⇒ Indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux

Monsieur le Maire informe ses collègues que les montants maximaux bruts annuels des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés en application :

- du relèvement de la valeur du point d'indice prévu par le décret n°2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation,

- du nouvel indice brut terminal de la fonction publique.

Ceci amènera une augmentation mensuelle de 6 € brut pour l'indemnité du Maire et de 2,36 € brut pour l'indemnité des adjoints.

Monsieur le Maire demande, que dans la délibération fixant le montant des indemnités des élus, il soit fait référence à "l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique", comme l'impose le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017, en remplacement de la référence de l'indice 1015.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette modification.

⇒ Baux communaux :

** Transfert de local commercial*

Monsieur le Maire fait savoir que le locataire du commerce "Atypique" souhaiterait le transfert de son magasin dans l'ancien local de l'office du Tourisme afin de bénéficier d'une meilleure implantation dans le centre du village. Actuellement, ce local n'est utilisé que par une permanence hebdomadaire de l'Association "Le radis sel". En concertation entre la bénévole de l'association et la commerçante, il leur est proposé de permuter l'occupation de chaque local.

Claude Lemarchand fait remarquer que ce local n'est pas adapté pour y accueillir un commerce (local plus petit que le commerce actuel) et y recevoir les personnes à mobilité réduite (marche, porte d'entrée pas aux normes) ce qui pourrait engager des coûts de mise aux normes pour la Commune.

Raymond Blondel s'étonne que le Conseil Municipal revienne sur une décision d'attribution de local. L'association et la commerçante avaient, chacune, accepté et signé le bail correspondant à cette mise à disposition.

Monsieur le Maire précise que, suite au transfert de local, le loyer demandé à la commerçante reste inchangé.

Par 12 voix POUR et 2 CONTRE (Claude Lemarchand et Raymond Blondel), le Conseil Municipal accepte le transfert de locaux et autorise Monsieur le Maire à signer un nouveau bail avec la commerçante et une nouvelle convention avec l'association.

** Location d'un local pour stockage de matériel*

Monsieur le Maire informe ses collègues que, suite à l'incendie subi en septembre dernier, le service technique se trouve démuné de local pour le stockage du matériel, progressivement racheté. Après concertation avec le propriétaire, l'ancien atelier de menuiserie de l'entreprise GOUPIL est proposé à la location, à compter du 1^{er} mai 2017, à la Commune moyennant un loyer mensuel de 500 €, somme totalement prise en charge par l'assurance.

Une partie du local pourra être réservé au stockage du matériel des associations, victimes de l'incendie, qui ont pu s'équiper grâce à l'appel aux dons et ont ainsi récupéré de l'électroménager (frigo, gazinière, congélateur...).

Une seule clé sera mise à la disposition du service technique. L'accès à ce bâtiment ne pourra se faire, pour les associations, qu'en présence et sous la responsabilité d'un agent communal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bail liant la Commune à Mme Evelyne GOUPIL, propriétaire de l'atelier.

** Location de la chasse Côte du Marché*

Lors d'une précédente réunion de Conseil Municipal, il avait été décidé d'attribuer la location de chasse Côte du Marché à compter du 1^{er} juin au 30 mai, de chaque année, sous forme de bail avec reconduction tacite sur 3 ans.

Plusieurs offres sont parvenues en Mairie.

La proposition déposée par Sylvain Roux est la plus offrante et s'élève à 1 001 €. La location de chasse lui est donc attribuée.

Serge Dujardin fait remarquer qu'aucune publicité n'est parue pour cette location. Monsieur le Maire lui répond que le compte-rendu, faisant mention de cette question, a été affiché en Mairie, qu'il a été diffusé sur facebook, transmis à tous les destinataires inscrits sur la liste de diffusion d'Info St-Pierre. De plus, plusieurs offres proviennent de communes voisines.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue la location de chasse "côte du marché" à Sylvain Roux, à compter du 1er juin 2017, et autorise Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

⇒ Contrat de maintenance des extincteurs

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement du contrat de vérification et de maintenance des extincteurs par la Société "Normandie Incendie". Ce dernier est conclu pour une durée d'un an, renouvelable de plein droit d'année en année par tacite reconduction.

⇒ Acquisition de matériel

Monsieur le Maire informe :

* que dans le cadre de la cessation d'utilisation de produits de traitement, il est nécessaire d'avoir recours à un desherbeur thermique. A notre demande, les établissements AUBER proposent un desherbeur à chaleur pulsée pour un montant de 2 700 € TTC. L'acquisition de ce matériel peut être subventionnée.

Luc Perrot et Raymond Blondel apportent quelques précisions quant à l'utilisation de ce matériel et la nécessité de suivre une formation.

* l'acquisition d'un perforateur (850 € TTC) nécessaire pour les travaux en cours à la Boule d'Or

* lève autoporte hydraulique (500 €), l'actuel palan utilisé par le service technique n'est pas conforme aux exigences établies dans le document unique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'acquisition de ces appareils.

* Proposition d'achat d'un camion d'occasion mis en vente par le garage Gomont de Sassetot-le-Mauconduit
Un camion de marque Renault Master Benne, de 78 000 km, mis en circulation en mars 2004 est proposé à la vente au prix de 6 000 € HT.

Monsieur le Maire précise que des travaux de remise en état seront réalisés, avant la vente, par le garagiste (changement de pneus, de la courroie de distribution, de la banquette...), qu'il est garanti 3 mois et que la carte grise sera à la charge de la Commune. De plus, ce camion sera plus adapté au ramassage des déchets verts car sa caisse est plus basse que le camion actuel.

Rémy Taillefer fait remarquer que les véhicules communaux sont mal ou peu entretenus, que l'actuel camion est mal mené notamment lors du ramassage des déchets verts (déchets tassés dans la benne).

L'ancien camion sera mis en vente.

Serge Dujardin invite Monsieur le Maire à négocier auprès du garagiste la gratuité de la carte grise et demander une prolongation de la garantie de 3 mois.

Pour 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (Serge Dujardin), le Conseil Municipal accepte l'achat de ce nouveau camion.

* pour les écoles : Monsieur le Directeur a transmis son souhait d'obtenir du matériel (vidéoprojecteur, ordinateurs portables, tablettes) pour un montant de 7 166,30 € TTC.

Les membres de la commission de finances ont décidé l'acquisition de 7 tablettes (1 680 € TTC) qui seront réservées à l'école maternelle. Accepté à l'unanimité.

⇒ Devis Livres de fin d'année

Laurence Bertot, Adjointe en charge des affaires scolaires, a demandé à la société "Lire-demain" un devis pour la fourniture des livres de fin d'année distribués aux écoliers saint-pierrais. Ce devis s'élève à 1 000 € TTC. Adopté à l'unanimité.

⇒ Demande d'aide au transport scolaire

Une famille saint-pierraise demande l'aide financière pour sa fille qui doit se rendre en voyage scolaire à Madrid du 22 au 28 avril.

A l'unanimité, le Conseil Municipal alloue à cette famille 30 €.

⇒ Aménagement du Musée et de la Médiathèque

Monsieur le Maire informe ses collègues du projet d'aménagement du Musée et de la Médiathèque dans l'enceinte du Presbytère.

Une estimation des travaux s'élève à 455 666,21 € TTC, et une proposition de subvention à hauteur de 80 % du montant HT. Les finances communales ne nous permettent pas d'inscrire cette somme au budget 2017. Seuls des travaux de remplacement de porte d'entrée, de pose d'une chaudière, de réalisation de rampe PMR pourront être effectués.

Luc Perrot informe que:

- des travaux ont déjà été réalisés par les agents communaux tels que la construction de l'appenti qui protégera les charrues exposées, l'élargissement des portes à l'intérieur du musée et le raccordement à l'égoût du Presbytère.
- l'ouverture du Musée est fixée au 1^{er} mai prochain.

Rémy Taillefer tient à féliciter Luc Perrot et Joël Trépied pour le travail effectué à la constitution de ce dossier.

⇒ Reconstruction de l'atelier communal

Le montant des travaux de reconstruction a été estimé par les experts qui ont pu déterminer la participation communale et le montant de remboursement par l'assurance Groupama à savoir :

Dépenses :

Frais d'études (coordination SPS, honoraires technique et Expert :	57 000 €
Achat mobilier :	5 200 €
Achat de matériel :	22 800 €
Construction :	411 000 €
Assurance dommage ouvrage:	13 760 €

Recettes :

Remboursement Assurance Groupama :

* sur construction :	343 000 €
* sur matériel et mobilier :	27 898 €

L'affaire de l'incendie criminel n'est pas passée devant le tribunal civil comme prévu le 13 avril dernier, mais est reportée au 14 septembre prochain.

Travaux divers :

- l'expertise suite au sinistre tempête survenu le 12 janvier dernier sur la toiture de la Boule d'Or a déterminé le montant de l'indemnité revenant à la Commune au titre de la garantie pour un montant de 6 794,43 € TTC (tenant compte de la franchise d'un montant de 847 €) équivalent au montant des travaux.

Les travaux d'aménagement de la Boule d'Or ont été stoppés, les plans devant être revus en tenant compte de la sécurisation des lieux. Nous sommes dans l'attente de livraison des portes d'entrée des locaux et la pose d'un compteur électrique pour l'agence postale.

- un devis pour la fourniture et pose d'enrochement (18 blocs de granit), de bétonnage pour blocage des blocs et reprise affouillement sous descente, au pied de la descente des piétons a été demandé à l'entreprise GIFFARD, celui-ci s'élève à la somme de 6 974,00 € TTC. Accepté à l'unanimité.

Il est noté que de la ferraille, mise à nu sur la plage, est à couper par les agents du service technique et qu'il faudra prévoir le remplacement des rondins de bois, en mauvais état, qui soutiennent les chemins.

- régularisation d'écritures d'amortissement sans incidence sur le budget.

- les vitraux :

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il a été décidé d'inscrire au Budget Primitif les réfections des vitraux de la façade nord pour un montant de 15 500 €, qui seront réalisés sur 2 ans, et financés en partie par l'appel aux dons via la Fondation du Patrimoine et les subventions demandées auprès de la Préfecture et du Département.

Luc Perrot rappelle que la Commune engage des fonds pour ces travaux de réparation à l'identique. Il suggère de remplacer les vitraux par du verre "cathédrale" blanc. En tant que responsable républicain élu, il ne peut engager la commune dans des travaux de vitraux et qui amputent le budget de possibilités d'action autre comme des travaux vers la plage. La question de l'avenir de l'église est un enjeu très important pour les finances communales dans cette période de raréfaction des subventions.

Monsieur le Maire lui répond que la Commune est responsable du clos et du couvert de l'église. De même, il informe que les champignons constatés sur les bancs et dans l'allée centrale ont été traités, et qu'il serait envisageable d'installer une grille devant le portail, interdisant l'accès au public dans l'église, et permettant ainsi d'ouvrir l'édifice afin d'assainir les lieux.

► **PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Après ces précisions, le budget primitif est présenté. Il est équilibré en dépenses et en recettes pour :

- la section de fonctionnement à : 887 663 €
- la section d'investissement à : 1 116 674 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2017.

► **SDE76 :**

* Demande d'adhésion de 13 communes de l'ancienne Communauté de Communes Yères et Plateaux

Monsieur le Maire informe ses collègues que :

- Les délibérations successives des treize communes demandant l'adhésion au SDE76,
- la délibération du 17 février 2017 du SDE76 acceptant ces adhésions,

CONSIDERANT :

- que la Communauté de Communes Yères et Plateaux (CCYP), adhérente au SDE76 par représentation substitution de treize communes, a été dissoute au 1^{er} janvier 2017,

- que, suite à cette dissolution, ces treize communes ont demandé l'adhésion directe au SDE76 pour pouvoir continuer à bénéficier de ses financements et de son appui technique et administratif, en électricité, gaz et éclairage public, comme précédemment au travers de la CCYP,
- que ces demandes d'adhésion sont neutres financièrement pour le SDE76 et les 13 communes,
- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de notre assemblée et de nos adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de notre délibération pour se prononcer à son tour sur les adhésions envisagées et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- que le SDE76 a donné son avis favorable à l'adhésion de ces treize communes,

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'adhésion de ces treize communes au SDE76,

* Retrait définitif des 41 communes de la Métropole Rouen Normandie

Monsieur le Maire informe ses collègues que :

- les délibérations successives des 41 communes de la Métropole Rouen Normandie demandant leur retrait définitif du SDE76,
- la délibération du 17 mars 2017 du SDE76 acceptant ce retrait,

CONSIDERANT :

- que, suite au retrait de la Métropole, les quarante-et-une communes adhèrent désormais uniquement au SDE76 pour les compétences annexes relatives à l'éclairage public non lié à la voirie métropolitaine,
- que compte tenu du caractère accessoire de cette compétence et de la possibilité pour ces quarante-et-une communes de conclure des conventions de gestion avec la Métropole, le maintien de ces quarante-et-une communes dans le SDE76 ne présente plus d'intérêt ni pour les quarante-et-une communes ni pour le SDE76,
- que le retrait de ces quarante-et-une communes permettrait en outre une simplification de la carte intercommunale,
- que ce retrait est sans aucune conséquence financière,
- que le retrait n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée et des adhérents du SDE76 dans les conditions de majorité requises lors de sa création,
- que la conséquence du retrait sera la réduction du périmètre du SDE76, tout en permettant la conservation de son personnel,
- qu'aucun excédent de trésorerie n'est à reverser aux communes sollicitant le retrait,
- que les travaux en cours sur lesdites communes seront achevés et soldés financièrement avant leur retrait,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur le retrait envisagé et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils,
- que le SDE76 a donné son avis favorable au retrait de ces quarante-et-une communes,

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le retrait de ces quarante-et-une communes du SDE76.

➤ Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral : adhésion au marché de groupement de commandes téléphonie et internet

Monsieur le Maire fait part que la Communauté d'Agglomération, l'Office de Tourisme de Fécamp, la ville de Fécamp, le CCAS, ainsi que certaines communes de l'Agglomération (avant fusion) travaillent à la constitution d'un groupement de commandes pour les prestations de téléphonie fixe, mobile, internet.

Suite à la fusion, et comme évoqué lors d'une réunion de bureau, il nous est proposé d'intégrer cette consultation.

Ce groupement de commandes pourrait générer des économies de l'ordre de 30 à 50 %.

La ville de Fécamp sera le coordonnateur de ce groupement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal demande l'adhésion de la Commune à ce groupement de commandes.

► Evocation du projet d'étude du potentiel éolien sur la commune

Le Maire fait part au Conseil Municipal que la société ENGIE Green, filiale d'ENGIE notamment spécialisée dans le développement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens, souhaite lancer des études de faisabilité en vue de l'éventuelle implantation d'un parc éolien sur la commune.

A ce jour, aucun accord foncier n'a été signé entre des propriétaires, des exploitants agricoles et la société, et que cette dernière n'a pas encore entrepris d'études de faisabilité, ni même défini une zone d'étude potentielle, de sorte que la faisabilité du parc éolien n'est pas encore établie, ni même son emplacement.

Les conseillers municipaux confirment que ni eux, ni leur proches n'ont signé d'accords fonciers avec la société ENGIE Green sur des terrains leur appartenant ou exploités par eux à des fins agricoles.

Toutefois, certains conseillers sont propriétaires et/ou exploitants agricoles de terrains situés sur la commune, et qu'à ce titre, ils pourraient être éventuellement concernés à titre privé par la construction et l'exploitation du parc éolien, et ne peuvent donc pas prendre part au vote du conseil municipal.

Ces conseillers sont les suivants :

- Monsieur Serge Dujardin, conseiller municipal

Par 8 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Evelyne Goupil, Marie-Dominique FILLION et Lydie Roux) et 2 CONTRE (Jean-Roch Ambroselli et Catherine Seyer), le Conseil Municipal donne son accord à la société ENGIE Green (ainsi qu'à toute filiale de cette société) pour le lancement d'études de faisabilité d'implantation d'un parc éolien sur la commune, ainsi que le lancement de la phase de sécurisation foncière (accords fonciers sous seings privés).

► Remaniement des commissions communales

Suite au décès d'Elise Robert, Conseillère Municipale, il est procédé au remaniement des commissions dans lesquelles elle était membre à savoir :

Commission des Fêtes et Sports : Rémy Taillefer

Liste électorale Politique : Jean-Roch Ambroselli

Luc Perrot rappelle à ses collègues que nous sommes à mi-mandat et que chacun doit tenir ses engagements.

► **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe :

- Les travaux de séparation des eaux usées et pluviales sur cinq zones de St Pierre.

- de la réparation par les agents communaux d'une importante fuite d'eau dans la cour de l'école maternelle à proximité du réfectoire

- Les manifestations diverses :

* Elections présidentielles des 23 avril et 7 mai

- Le repas du 8 mai offert aux Aînés
- La fête des Mères
- Elections législatives des 11 et 18 juin

L'ordre du jour étant épuisé, un tour de table est effectué afin de recueillir les observations de chacun :

Joël Trépiéd informe qu'une réunion d'organisation de la Fête d'été sera programmée début mai.

Luc Perrot demande si nous connaissons les dates de surveillance des plages et si les salaires de sapeurs-pompiers sont pris en charge par l'Agglomération de Fécamp. Réponse apportée : nous n'avons pas les dates de surveillance et les salaires seront à la charge de l'Agglomération de Fécamp

Serge Dujardin demande si les travaux d'assainissement passeront dans l'impasse à côté de sa propriété. La réponse est positive, cette impasse appartenant au domaine public.

Raymond Blondel fait part du dépôt sauvage au pied du container sur le stade. Le propriétaire de ces déchets a été identifié et sera contacté pour un rappel à l'ordre.

Catherine Seyer rappelle que les containers jaune installés à la Résidence "Les Galets" ne disposent pas d'étiquette et il se trouve que des bocaux de verre y sont déposés. A voir avec l'Agglomération de Fécamp. De même, Monsieur le Maire fait part du container incendié au cimetière.

La séance est levée à 21 heures 45.

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

R. BLONDEL

J.C. TRÉPIED